

**Direction Générale des Ressources / Direction des Question n° 082
Finances et du contrôle de gestion**

Finances

REF : DAF2017011

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal

EXPOSE :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif établi par la Maire, en sa qualité d'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le Trésorier municipal, en sa qualité de comptable public, doivent être arrêtés par le Conseil municipal.

Après vérification de la concordance des écritures comptables du compte administratif et du compte de gestion du budget principal relatifs à l'exercice 2016, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2016, qui fait apparaître :

- un résultat excédentaire d'investissement de : 533 334,68 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 12 209 444,33 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2016 de : 12 742 779,01 €

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 MAI 2017

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamilia, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danièle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamilia à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017011

Signataire : JB

OBJET : Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-372 du 27 mars 1985 relatif à la mise en état d'examen et à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités et établissements publics locaux et des établissements publics régionaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2016 du budget principal établi par le Trésorier Municipal,

Vu le compte administratif 2016 du budget principal établi par la Maire,

Considérant qu'un écart de 1 502,85 € subsiste entre le résultat de clôture produit par le comptable (12 704 698,04 €) et celui produit par l'ordonnateur (12 706 200,89 €),

Considérant que cet écart est dû à une erreur de prise en charge de plusieurs titres de recette par le Comptable public, comme indiqué dans la note du Trésorier municipal en date du 26 avril 2017,

A l'unanimité. Mme YONNET, MM. VANNIER et GARNIER n'ayant pas pris part au vote.

DELIBERE :

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget principal, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat excédentaire d'investissement de : 496 756,56 €
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 12 209 444,33 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2016 de : 12 706 200,89 €

CONSTATE que le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif 2016 avec une réserve relative à un écart de 1 502,85 € dans le résultat de clôture de l'exercice 2016 suite à une erreur de prise en charge de titres de recette par le comptable public.



L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG

Reçu en préfecture le : 19/05/2017
Publié le : 19/05/2017
Certifié exécutoire le : 19/05/2017



L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG